

9 L'INDISPENSABLE
HISTOIRE

La Laïcité

Un idéal
français

Julien Bouchet

ellipses



9 L'INDISPENSABLE
HISTOIRE

La Laïcité

Un idéal français

Julien Bouchet



Dans la même collection

L'Inde, Anne Bernard-Grouteau

La Préhistoire, Marc Groenen

La Révolution française, Nicolas Soulas

Le XIX^e siècle, Sophie Davieau-Pousset

Conception graphique couverture et intérieur: Claire BOUCHE

Mise en pages: Soft Office

ISBN 9782340-124820

Dépôt légal : novembre 2026

© Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Introduction

Parmi les sujets qui ont déchaîné les passions françaises figure en bonne place la laïcité, un terrain de persistantes oppositions. Celui-ci n'est pas le seul : l'école ou l'identité nationale sont aussi des objets récurrents de dispute, deux thèmes associés au cours de l'histoire aux rapports entre le religieux et le politique. La seule évocation de la laïcité sur une chaîne d'information ou dans un tweet suscite encore des divisions. À suivre plusieurs polémistes, « la guerre des deux France [laïque/religieuse] » n'est donc pas encore terminée, l'expression renvoyant historiquement à une confrontation entre une partie de l'Église catholique et le « parti républicain », essentiellement sous la Troisième République (1870-1940), après l'épisode fondamental de la Révolution. La laïcité est pourtant une base de notre démocratie, celle d'un idéal devenu projet puis pari : la construction d'une nation détachée des religions, dans certains espaces collectifs en tout cas, les services publics au premier chef.

Avant d'être un outil réglementaire du fonctionnement de l'administration, la laïcité a été conçue comme une forme inédite de libération civile et citoyenne des croyances particulières. Le terme associé héberge dans notre langue un paradoxe car il vient du religieux, l'adjectif « laïc » désignant les simples baptisés par opposition aux membres du clergé

chrétien qui disposent d'une initiation complémentaire avec le sacrement de l'ordination. La « laïcité » est ensuite devenue un mot-valise aux contours flous, le législateur puis le juge préférant même la définir de manière indirecte par ses domaines d'application et en convoquant d'autres principes (la liberté ou l'égalité). Sa mise au singulier présuppose une cohérence voire l'existence d'un système, ce qui a été rarement le cas, en tout cas avant le second ^{XX}^e siècle. Elle est souvent associée à l'affectif et au sensible car la laïcité et les religions renvoient au sacré et à plusieurs étapes importantes de la vie comme la naissance, la jeunesse, le mariage pour certains ou la mort pour tous : « la formation scolaire de mes enfants ne viendra-t-elle pas en confrontation avec leur cheminement spirituel ? », « Doit-on se méfier du contenu numérique en matière de religion ? », « Toutes mes dernières volontés, les plus intimes, seront-elles respectées après ma mort ? » Dans le domaine du savoir, la situation de la laïcité n'est guère plus confortable : utilisé par les chercheurs comme un outil pour comprendre le passé, organiser le présent et envisager le futur, le mot n'a pas encore fait l'objet d'un consensus chez les spécialistes. Si cette clef d'analyse est considérée comme une notion dans divers travaux sociologiques ou historiques, elle ne semble pas être véritablement un concept à portée universelle. Bref, la laïcité n'est pas un terme commode à manier, ce qui peut expliquer pourquoi des penseurs et responsables publics ont voulu lui donner

un ou plusieurs adjectifs. L'ajout d'une épithète réduit cependant la force du nom lorsqu'il est considéré comme un principe et/ou une valeur.

Dès lors, qu'est-ce que la laïcité, au-delà de sa dimension conflictuelle constatée ? Rassurez-vous, chers lecteurs, une définition est possible ! La laïcité désigne la délimitation, l'organisation et la préservation d'une société dans laquelle font autorité trois principes que le chemin historique français a qualifiés de « républicains ». Ils auraient pu s'appeler ailleurs « libéraux » ou « progressistes », mais non « monarchiques » ou « impériaux », encore moins « catholiques » ou « islamiques » : la liberté de conscience, d'expression et d'opinion, l'égalité en matière de choix philosophiques et religieux, la fraternité par la neutralisation d'espaces collectifs, comme l'institution scolaire publique. En des termes encore plus simples, la laïcité crée la possibilité de vivre librement ses choix spirituels sans crainte des conséquences en cas de changement ou absence de choix. Ainsi envisagée, elle dispose de quatre principales racines qui sont tenacement ancrées dans notre société politique. Elles forment en quelque sorte son ADN depuis au moins 1905, « l'année 0 » de la laïcité avec le vote de la séparation des Églises et de l'État. La laïcité procède tout d'abord d'un héritage philosophique essentiellement associé à l'humanisme, aux Lumières puis au libéralisme politique déployé au XIX^e siècle, avant que la sédimentation démocratique européenne ne l'associe, dans notre pays, au développement d'un État républicain. Elle existe ensuite par une

tradition juridique désormais assise dans le droit national mais pas dans le droit européen et encore moins celui régissant les relations internationales. Elle est en outre à la fois conséquence et condition de décisions politiques : la protection des croyances, le droit au blasphème, la lutte contre certaines discriminations associées aux préférences religieuses. Elle forme, enfin, une sorte de patrimoine historique de très long terme, bien antérieur à 1905. Ce patrimoine est lui-même constitué par les conséquences politiques et culturelles de trois mouvements si importants que la devise républicaine les a repris depuis 1848, au moment du retour de la République dans notre pays : une dynamique égalitaire, puis un élan fraternel, enfin une demande libérale en direction d'une plus juste existence de la diversité religieuse, de pensée et d'expression.

Quatrième dimension de la définition de la laïcité, ses aspects historiques et mémoriels : ceux-ci seront prioritairement développés dans ce livre, sans que l'on oublie les autres enjeux philosophiques, juridiques et politiques bien entendu. Cet ouvrage propose en effet une histoire de la laïcité en France. Plusieurs changements d'échelle permettront de mesurer les temps de son déploiement et de discuter, aussi, le degré d'antériorité du modèle laïque de notre pays, le substantif « modèle » pouvant être lui-même déconstruit. En effet, les frontières de notre pays puis celles de ses dominations furent variables, de même que les territoires dans lesquels la législation laïque, ou plutôt les législations laïques, ont pu se déployer. Les « libérations » révolutionnaires transformées

en conquêtes impériales furent-elles de nouveaux territoires d'application de principes égalitaires et libéraux en matière religieuse ? La diversité actuelle des départements, régions d'outre-mer et collectivités diverses bénéficie-t-elle du même régime de relation au religieux qu'en métropole ? Trois dynamiques historiques se sont succédé depuis près d'un millénaire, ce qui manifeste la dimension structurelle de la laïcité : un mouvement égalitaire d'émancipation (XIII^e siècle-1870 – première partie), un élan fraternel de républicanisation (1870-1940 – deuxième partie), et un mouvement libéral d'autonomisation (1940-2027 – troisième partie). Chaque dynamique a connu des déclinaisons, des arrêts, des remises en cause et alternatives. Même si l'on insistera sur les derniers 120 ans de notre histoire, années postérieures à la loi de 1905, il convient de choisir un arc chronologique plus large pour considérer l'ampleur des racines de ce que nous nommons aujourd'hui, parfois de manière commode, la laïcité.

PREMIÈRE PARTIE

Vers l'égalité

L'émancipation

xiii^e siècle – 1848

Notre séquence d'étude s'ouvre sur un « beau XIII^e siècle », triomphe du gothique en architecture renforcé par celui de la monarchie en politique. Elle se ferme par le retour de la République à la faveur d'une nouvelle révolution parisienne. Entre temps s'écourent 750 ans durant lesquels la laïcité est un impensé politique voire un objet impensable dans le domaine des idées, en France tout comme en Europe. Jusqu'au moins la mort du « roi très chrétien » Louis XVI, le 21 janvier 1793, le religieux est en effet non seulement lié au politique mais souvent il se confond avec lui, la construction de l'État moderne dès Louis XI (1461-1483) faisant du contrôle assuré par le clergé catholique un acteur de la mise en administration d'un royaume de plus en plus uni et puissant. En cela, la fin du Moyen Âge, les Temps modernes et le début de l'époque contemporaine ne peuvent

être véritablement considérés comme précurseurs directs de la laïcité contemporaine, la libre pensée et encore plus la séparation de l'Église et de l'État, élément essentiel du système français de relation entre l'État et les cultes de notre temps, étant sinon considérées comme des hérésies, du moins comme des idées farfelues, avant les années 1790. Bien antérieurement toutefois, dans le silence de couvents ou la confidentialité de relations épistolaires, plusieurs philosophes pensèrent de nouvelles conditions de la liberté personnelle, parfois à partir de l'analyse de textes religieux. La diffusion de thèses émancipatrices par l'imprimerie et la vitalité de lieux d'échanges permettront de rendre plus large le déploiement de ces idées réputées nouvelles.

Du XVI^e au XVIII^e siècle, le royaume de France est traversé par plusieurs dynamiques d'émancipation sociale et culturelle, la diffusion de l'humanisme puis celle des Lumières. À partir de l'été 1789, la première révolution française accélère un ensemble de logiques apparues au XVIII^e siècle. Celles-ci deviendront le terreau de la laïcité quelques générations plus tard : l'État de droits, la liberté religieuse, la recherche de la fraternité. Le premier XIX^e siècle est de plus contemporain de la consolidation de la nation sous l'effet du bonapartisme puis d'idées libérales. Les républicains lieront ensuite ce destin national au projet d'émancipation laïque.

La constitution d'un peuple en nation

« L'homme est la mesure de toute chose. »

Pic de la Mirandole, d'après Protagoras puis Platon.

La principale dynamique des Temps modernes est la constitution de notre peuple en nation, une évolution non encore aboutie en 1789. Auparavant, les sujets du roi étaient considérés dans le domaine religieux comme une famille du peuple de Dieu, un organe du corps du Christ, à suivre la métaphore de Paul de Tarse. Certains textes chrétiens nomment il est vrai les communautés promises à l'évangélisation après la Pentecôte des « nations », mais dans le sens latin de « celles et ceux qui sont nés quelque part », et non pas comme des communautés de destin politique. L'idée de peuple renvoie quant à elle aux origines du terme « laïcité », le *laos*, les femmes et hommes en dehors des ordres consacrés. Ce sont sur ces bases lexicales instables que l'informité d'un peuple dominé par le roi et Dieu est progressivement reconfigurée en nation éclairée par des propositions d'autonomie.

Le terme du Moyen Âge : une France chrétienne

Le cadre initial de notre étude est une France religieuse. Le Royaume est même considéré comme un champion du christianisme occidental. Dans cet environnement pétri de croyances et de religiosité, les dissonances doctrinales (les hérésies) et politiques (les schismes), en particulier le développement de nouvelles fois, sont présentées et souvent vécues comme une partition de l'unité du peuple de Dieu et des sujets du roi, et donc condamnées à l'excommunication (l'expulsion de la communauté chrétienne) par le bras canonique, le clergé, et à la réclusion voire à la mort par le bras temporel, la couronne et son système judiciaire : les sociétés anciennes ne sont pas gouvernées par la tolérance ! Jusque tard dans le XVIII^e siècle, on compte effectivement plusieurs formes de violence, individuelle ou collective, en direction de celles et ceux qui ne sont pas gouvernés par une norme essentiellement fixée par le roi, les cadres de l'ordre du clergé et plusieurs institutions provinciales. Le contrôle royal du catholicisme fait sur ce point l'objet de disputes récurrentes, notamment avec le pape, la religion du royaume étant plus « gallicane » que « catholique », plus française que romaine (ou universelle, à suivre le dogme). Cette situation de blocage n'empêche cependant pas le développement puis la diffusion d'idées nouvelles.

La situation initiale : la fusion du civil et du religieux

La situation de départ est marquée par une nette domination de l'Église catholique dans le royaume de France et sa société. Cette asymétrie est nette depuis l'application de la réforme grégorienne du Moyen Âge central, une forme inédite de domestication de la société par le cléricalisme, c'est-à-dire la présence du clergé séculier dans la vie ordinaire. Dans ce cadre conservateur, une diversité de pouvoirs et d'autorités existent, un ensemble de dominations et consécutivement des inégalités de traitement en matière religieuse et philosophique, ce qui suscite l'apparition de protestations parfois intenses : revendications de communautés locales, refus de certains impôts et taxes, protection de prédicateurs dissidents. La fin du Moyen Âge est en outre caractérisée par d'importantes tensions religieuses, l'autorité de la papauté déclinant après le Grand Schisme d'Occident du XIV^e siècle. Des hérésies se développent. Elles mettent à l'épreuve des faits l'autorité des évêques.

L'Église catholique a le privilège de la distribution des sacrements parmi lesquels l'on compte le baptême et le mariage, deux étapes d'une socialisation contrôlée par les prêtres et leurs subordonnés tonsurés. L'institution dispose presque de l'exclusivité de l'enseignement scolaire (écoles monastiques ouvertes pour certaines d'entre elles aux femmes, chapitres cathédrales réservés aux hommes dans les villes épiscopales) au sein duquel la « théologie », l'étude des

matières relatives à la divinité, au sacré et au religieux, constitue l'objet principal d'étude pour les années les plus avancées. Le monopole universitaire est en effet sous contrôle théologique. Avec Oxford et Bologne, la Sorbonne propose une lecture encadrée des textes grecs et une méthode dite scolastique au sein de laquelle la philosophie sert d'abord la théologie. Le dominicain Thomas d'Aquin, auteur d'une *Somme théologique*, propose une synthèse entre la pensée néo-platonicienne selon laquelle tout vient et retourne à Dieu, et la pensée aristotélicienne, volontairement plus rationnelle. Pour le théologien, il existe une cohérence entre la foi et la raison. La théologie peut devenir une « science » nécessaire à entendre l'ordonnement divin. Canonisé en 1323, Thomas d'Aquin sera cependant parfois contesté mais il n'est pas le seul penseur à proposer une nouvelle lecture. Siger de Brabant défend pour sa part qu'il existe une « double vérité », celle de la révélation et celle de la raison naturelle. L'évêque de Paris condamne cette audace universitaire en 1277.

La force du catholicisme repose sur sa hiérarchie institutionnelle interne : le pape, les archevêques, les évêques, le clergé séculier réparti dans des missions au prestige et revenus variés, le clergé régulier, les convers, divers séminaristes et postulants que l'on compte par dizaine de milliers, la carrière cléricale étant recherchée par les « appelés » mais aussi les fous de Dieu et les opportunistes, plusieurs œuvres théâtrales de Molière puis romans du XIX^e siècle les figurant bien plus tard. L'Église intervient dans l'organisation

sociale, la régulation des unions matrimoniales par exemple. Plusieurs conciles et tribunaux ecclésiastiques veillent à l'unité de la société, au nom de sa préservation salutaire de la fin des Temps : l'hétérodoxie est considérée comme une hérésie. L'Inquisition dominicaine est une force essentielle au maintien de l'ordre social. En 1231, Grégoire IX élève cette émanation monastique au rang d'institution papale. Elle diffuse une politique de la peur qui est, il faut le dire, efficace ! On le voit aisément, il est difficile d'imaginer l'autonomie du sujet pensant dans ce cadre très contraint. Plusieurs dynamiques religieuses et politiques font l'objet d'une poursuite persévérante : les vaudois et cathares sont réprimés ; la persistance d'idées dissidentes est surveillée. Plusieurs édifications monumentales comme à Albi (la cathédrale Sainte-Cécile) cherchent à inscrire dans le temps long le triomphe de la foi dans les consciences : c'est aussi par ce biais que l'on doit entendre la densité du bâti architectural du gothique.

Le royaume de France compte plusieurs minorités religieuses dont la principale est la communauté juive. Elle est plurielle, ne serait-ce par la dispersion des *kehilot*, un terme désignant les unités de base du judaïsme. Ses membres ont un rapport à la couronne variable en fonction des phases d'accommodement ou de répression : le roi et les villes imposent en effet à plusieurs reprises aux juifs le port de signes distinctifs dans certains territoires, des textes spécifiques autorisent une discrimination professionnelle ; plus grave, des expulsions sont ordonnées, comme en 1306 puis 1394.

La vie des laïcs dans une ville du royaume de France à la fin du Moyen Âge

Les villes françaises sont denses et animées à la fin du Moyen Âge. Elles sont essentiellement organisées autour de leurs églises. Dans des rues souvent étroites et à l'hygiène sommaire, le temps est scandé par l'heure sonnée au clocher, même si le pouvoir civil érige également des repères sensibles (tours, beffrois, carillons, tambours). Les laïcs sont majoritaires dans les cités. Ils sont commerçants, artisans, domestiques, journaliers, vagabonds. Les métiers sont encadrés par des corporations et des confréries dont l'identité repose sur des pratiques votives. La famille nucléaire (parents et enfants) est structurée par le mariage, sacrement encadré au sein des paroisses. Comme la mortalité infantile est forte et l'espérance de vie des adultes faible, la mort est présente à tous les carrefours, même en situation de paix. La religion chrétienne encadre les pratiques religieuses courantes : messe du dimanche, fêtes (plus de deux mois chômés dans l'année), sacrements. Les dévotions populaires marquent l'identité urbaine (dévotion aux saints protecteurs des métiers, culte de reliques, processions, pèlerinages). Les cadres urbains (échevins, consuls) font souvent leur cette religiosité ancrée.

L'Église catholique forme une institution puissante dans laquelle ne règne pas l'égalité de condition. En effet, les membres du clergé séculier et du clergé régulier sont répartis en plusieurs ensembles à la mobilité sociale très inégale. Les prêtres sont à la tête d'un ensemble de fonctions et de charges paroissiales atténuant l'autonomie cléricale à la mesure que l'on s'éloigne des chaires presbytérales principales (vicaires,

desservants, acolytes). L'organisation des convents est également très verticale. L'on ne parlera pas de la répartition des sièges d'archevêques et d'évêques, privilège des familles les plus protégées par l'ordre d'Ancien Régime. L'ensemble des membres du clergé se distinguent nettement du tiers état. Le clergé est même considéré comme le premier des trois ordres, avant la noblesse. Quelques prêtres et moines prédicateurs revendiquent cependant leur présence apostolique au sein du peuple pêcheur ou souffrant.

9 La charité des ordres mineurs

Les franciscains (la règle est approuvée en 1223 après un refus), clarisses (branche féminine du mouvement) et observants furent les principaux ordres mineurs du catholicisme français. Ils jouent un rôle essentiel dans le déploiement de la charité en direction des pauvres. Cette mission donne aux ordres mendiants une position sociale essentielle. Leur apostolat repose sur l'évangile et la mémoire particulière de l'action de François d'Assise, ermite itinérant. Ils se distinguent d'autres ordres caractérisés par leur patrimoine et une proximité avec les élites urbaines. Les frères et sœurs pratiquent l'aumône, accueillent les pauvres, soutiennent plusieurs structures charitables comme les hôpitaux, les léproseries et de rares écoles pour enfants démunis. Cet investissement est associé à une forte activité de prédication renforcée par la mobilisation de confréries franciscaines. Dans certaines villes, les mendiants sont cependant à la tête d'un vaste patrimoine et disposent d'une influence politique certaine. Leur apostolat ouvre néanmoins la voie à une critique du culte de l'argent et à la dénonciation de relations de trop forte proximité entre le pouvoir

spirituel et les autorités politiques, ce qui ouvrira plusieurs débats au moment de la réforme protestante et de la réforme catholique.

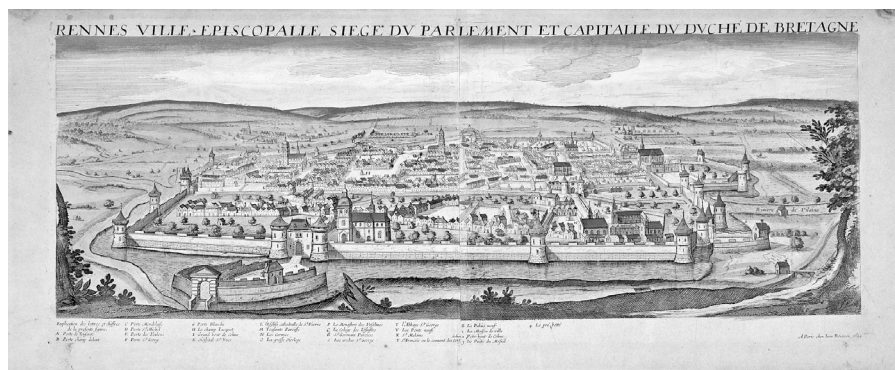
En raison de la forte mortalité qui touche toutes les strates démographiques de la société, l'univers des représentations est dominé par la présence de la mort, figurée de manière imminente ou plus éloignée avec la fin des Temps annoncée par l'apôtre Jean : la parousie. Les guerres et les situations internes de difficulté (disettes, épidémies, pandémies) renforcent la fragilité d'une vie animée par la crainte du lendemain. Plusieurs œuvres d'art ornent les bâtiments religieux, notamment les danses macabres après l'épisode de la Grande Peste de 1346. Dans ce contexte, le rapport au temps et à la politique est structuré par la recherche du Salut (la vie éternelle après la mort pour les Chrétiens), ce qui donne lieu à plusieurs pratiques de dévotion et à des réalisations sculpturales comme les tympans du Jugement dernier.

L'émancipation communale et communautaire

À la fin du Moyen Âge, dans un royaume chrétien, la diversité interne en matière religieuse prime cependant sur l'unité. Certaines cités veulent en outre se démarquer du pouvoir central et développent une forme d'autonomie politique et culturelle. Le calendrier médiéval est rythmé par un grand nombre de festivités, souvent associées à des corporations et confréries locales. Les grandes fêtes chrétiennes

sont pour leur part essentiellement fonction de la vie chrétienne : Pâques (la résurrection) en premier lieu, l'entrée de l'année, la naissance de Jésus (Noël), son Ascension au ciel, l'envoi de l'Esprit-Saint à ses apôtres (Pentecôte), la fête de tous les saints (Toussaint). La Fête du corps du Christ ou Fête-Dieu est elle aussi importante, dès le XIII^e siècle. Ces jours spéciaux sont cumulés à des fêtes locales car chaque cité possède son saint patron, une dévotion qui suscite des processions, des pèlerinages et, élément important en plusieurs domaines, notamment économique et commercial, des foires. Les cultes locaux organisent les échanges dans les villes et les bourgs. Ils deviennent un repère de la vie des femmes et des hommes.

Les corporations et métiers hébergent une forte dimension religieuse. Chaque corporation possède un saint patron (Crépin pour les cordonniers par exemple), au moins un autel dans une église, des obligations liturgiques et une confrérie associée. Elle assure une régulation des métiers, une assistance à ses membres, le déploiement de la charité et un encadrement réglementaire, normatif et éthique. Certaines corporations organisent de grandes fêtes visibles dans l'espace urbain, avec des ornements et vêtements identifiés, ce qui renforce leur prestige. Les confréries se multiplient entre le XIII^e et le XV^e siècle, surtout en ville. Aux confréries professionnelles et charitables s'ajoutent les confréries de dévotion à la Vierge et au Saint Sacrement. Moins présentes qu'en Italie, des confréries pénitentielles animent des processions expiatoires.



« Rennes ville épiscopale, siège du Parlement
et capitale du duché de Bretagne »,
Imprimerie Jean Boisseau, 1644.

© Collection Musée de Bretagne / Écomusée de la Bentinais

Certaines cités s’émancipent des anciennes tutelles politiques : ce sont les villes qui disposent de chartes de franchise. La Basse Auvergne en compte par exemple cinq. Ce statut permet aux élites locales de vivre à côté du système monarchique et seigneurial. Elles se distinguent également des villes épiscopales et de la domination des évêques. Mais contrairement à une idée reçue, l’obtention d’une franchise ne signifie pas pour autant une rupture avec la religion. Les abbés y restent souvent puissants. Les villes franches sont très marquées par la religiosité mais avec des modalités spécifiques (foires, fêtes, pratiques dévotionnelles originales). Les autorités civiles prennent alors en main l’organisation de fêtes, l’entretien de bâtiments religieux, l’encadrement de l’hôpital et la gestion des confréries.

9 Le renversement de l'ordre, le carnaval

Les carnivals, fêtes des Fous et de l'Âne constituent des moments de liberté temporaire exprimée par l'inversion de l'ordre social ordinaire. Le carnaval désigne un ensemble de fêtes collectives situées juste avant la période de pénitence du Carême. Ce temps se caractérise par plusieurs excès, des déguisements, parades et jeux. Le carnaval est particulièrement marqué par le renversement de l'ordre social. Le « monde à l'envers » est en effet le moment de discuter la domination religieuse, le rire devenant un outil critique (faux sermons) et satirique (faux tribunaux). Les autorités religieuses tolèrent ces temps mais les surveillent, ce qui permet ensuite de rappeler avec encore plus de force la norme. Contrairement à l'idée d'un carnaval antireligieux, celui-ci est en effet inséparable du calendrier chrétien. Les fêtes des Fous et de l'Âne sont quant à elles directement liées au clergé, de même que les processions parodiques et les farces. La production de la parole et des rites est l'objet d'un soin spécial dans ces espaces de désordre maîtrisé. La liberté n'est donc pas totale, même lorsqu'elle est protégée par un cadre collectif local.

Un roi, une foi, une loi

Au ^{xvi}e siècle, les grandes cours européennes cherchent à renforcer leur pouvoir et leur autorité en construisant progressivement une souveraineté monarchique soutenue par une légitimité dynastique. La religion constitue l'un des premiers leviers de suprématie utilisés. Alors que le roi d'Espagne Charles Quint consolide la puissance de son royaume en poursuivant la mise en cohésion

de ses différentes parties avant de prendre la couronne d'Empereur du Saint Empire romain germanique, le roi de France François I^{er} prend une décision essentielle à la mise en administration de son royaume : l'édit de Villers-Cotterêts, en 1539. L'ordonnance fait du français parlé la langue unique de l'administration, à la place du latin. Ce texte ordonne la tenue systématique de registres paroissiaux pour consigner les naissances, les mariages et les décès. L'impression des grandes ordonnances, l'usage unique du français pour la production administrative et l'enregistrement des naissances contribuent ainsi à la généralisation des documents administratifs. L'usage du français, en remplacement du latin souvent mal compris, facilite l'application des décisions judiciaires tandis que les registres paroissiaux permettent d'établir l'âge des justiciables. Cette décision renforce l'autonomie nationale, tout en donnant au clergé paroissial un rôle essentiel. Si le civil n'est pas encore une sphère autonome de la religion et de l'État, on arrive à commencer à le penser. Les personnes « sans feu » (sans attaches) ni « aveux » (recommandations), les minorités et les rares libres penseurs connus n'existent encore pas en tant que tel aux yeux de l'État, juridiquement et symboliquement parlant en tout cas.

Le XVI^e siècle français est marqué par l'approfondissement d'un pouvoir royal plus centralisé dans lequel la religion devient un terrain d'investissement politique. La monarchie cherche à se définir dans plusieurs affaires comme l'arbitre de dernier recours, ce qui associe l'État moderne à l'absolutisme en cours de formalisation théorique (Jean Bodin), un terme

signifiant en latin « délié de toute chose ». Certes, aucun roi, même Louis XIV au début du XVIII^e siècle, ne fut jamais complètement un monarque absolu car il existait plusieurs contre-pouvoirs parmi lesquels figurent, avec les Parlements et les Grands, l'Église. L'Église de France est une institution puissante au début des Temps modernes : elle reconnaît le pape mais revendique à plusieurs reprises une autonomie politique, juridique et administrative, face à Rome. Le roi contrôle mieux le haut clergé par le Concordat de Bologne de 1516. L'accord diplomatique remplace la Pragmatique Sanction signée à Bourges en 1438, un texte ayant déjà établi l'autonomie de l'Église de France en regard du Saint-Siège. Le gallicanisme reste un levier du pouvoir monarchique pour renforcer son pouvoir, parfois face à Rome.

Le roi très chrétien

Le roi de France est réputé être le lieutenant de Dieu sur terre, en héritage de plusieurs représentations du Moyen Âge. Il dispose d'une fonction héréditaire par le lien dynastique et d'une légitimité renforcée par un sacrement chrétien, le sacre octroyé à Reims par le haut clergé. En tant qu'oïnt, le roi est réputé être le grand défenseur de la foi catholique, surtout en présence de confessions émergentes concurrentes (le protestantisme) et d'hérésies. En héritage des pratiques de ses prédécesseurs, le culte de reliques, notamment la Sainte Couronne, est valorisé. Plusieurs représentations et symboles sont associés à cette forme de domination qui n'est certes pas inédite en Europe. La liaison avec l'héritage chrétien est d'autant plus forte que l'un des principaux ennemis de l'Occident est alors

l'Empire ottoman menaçant les frontières orientales de la chrétienté latine. Dans une géopolitique caractérisée par une diversité de couronnes catholiques, le pape joue sur les velléités de dominations internes pour imposer une diplomatie à son avantage. La religion est bien intimement mêlée à la politique et à la diplomatie !

Les Temps modernes : une amorce de distanciation

Avant même de penser, spécialement avec le philosophe Emmanuel Kant, l'autonomie complète du sujet de droits, plusieurs intellectuels et théoriciens ont cherché à mesurer l'ampleur des possibles, un vide ouvert par la condition humaine qui fait l'objet d'une nouvelle tentative de conceptualisation au mitan du deuxième millénaire. Les arts visuels prennent le relais des considérations littéraires diffusées par l'imprimerie pour imposer une nouvelle manière de représenter le monde, à l'image des productions picturales de Michel Ange parfois placées au cœur du pouvoir papal, ou celles de Léonard de Vinci qui réalise plusieurs œuvres tardives en France. Dans une société essentiellement catholique, la diffusion des protestantismes discute une forme d'hégémonie religieuse et politique, ce qui autorise plusieurs dynamiques protestataires et contestataires de l'ordre ancien, des réalités parfois détachées des paroisses protestantes.

Ces nouvelles communautés connaissent elles aussi des crises au départ de prédicateurs ou au moment de conflits politiques dans les villes et villages.

La diffusion de l'humanisme

Annoncée en Italie dès le ^{xv}^e siècle, la Renaissance artistique et intellectuelle se diffuse progressivement en Europe occidentale. Elle repose sur l'humanisme, un mouvement culturel partant de l'homme, et non plus de Dieu, pour penser le monde, ses fondations et sa fin. Le renouvellement des questionnements sur l'humanité et son devenir est une issue de plusieurs réflexions théologiques antérieures, notamment pensées dans le cadre des études thomistes. L'humanisme ne peut pas être considéré comme un élan antireligieux, même anticatholique, plusieurs plumes proposant certes des ruptures parfois franches. La diffusion de l'imprimerie, l'impact culturel des découvertes géographiques et scientifiques, de même que l'enseignement des universités dans les villes renforce cette dynamique de renouvellement intellectuel. La multiplication des livres imprimés n'est d'abord pas associée à une critique du catholicisme, le premier des livres reproduit étant la Bible. Mais elle favorise une compréhension plus attentive de textes anciens. Les imprimeurs sont soucieux de l'amélioration technique des manuscrits valorisés par une typographie élégante et des traductions plus exactes, en rupture avec des copies fautives du Moyen Âge. Ils privilégient l'édition des sources plutôt

que leur interprétation. Ce souci est donc mis au service d'un retour à la tradition religieuse et de l'étude des textes sacrés comme la Bible, mieux traduite. Ce retour ne vise pas seulement la diffusion de la foi chrétienne. Il tend aussi à son approfondissement intellectuel, ce qui intéresse les humanistes, plus particulièrement les théologiens. Les humanistes placent l'Homme au cœur de leur réflexion. Selon eux, celui-ci peut atteindre la perfection par la connaissance : l'éducation est donc au cœur de leurs préoccupations.

Pic de La Mirandole

Giovanni Pico Della Mirandola (1463-1494) est l'une des figures principales de l'humanisme italien. Le philosophe, que certains considèrent comme un mage, lointain ancêtre du savant, incarne l'idéal associé à ce temps culturel. Après des études approfondies, notamment en matière de linguistique (latin, grec, hébreu, arabe, syriaque), Pic de La Mirandole lit les sources anciennes, occidentales et orientales. Le savant cherche à rassembler les connaissances des traditions philosophiques et littéraires. L'auteur de *La Dignité de l'homme* indique que l'homme est libre de sa destinée. Après la publication de ses *900 Conclusions* présentées à Rome en 1486, l'Église considère que treize d'entre elles sont hérétiques. Loyal, Pic de La Mirandole reste cependant profondément chrétien. C'est un « humaniste » en ce sens qu'il place l'homme au centre de sa réflexion et lui confère la place privilégiée d'observateur de l'univers, puis d'ordonnateur pratique de ce dernier.

La circulation des penseurs entre les principales métropoles animées en certains de leurs pôles culturels par des humanistes est facilitée, même dans un contexte de cloisonnement territorial et de tensions internationales majeures. Les échanges épistolaires pallient certains freins de mobilités.

Érasme

Érasme de Rotterdam (1466/69-1536) est l'un des plus grands humanistes européens. Il est doublement important, par ses textes et enseignements. Sa traversée de l'Europe le met en contact avec d'autres figures de l'humanisme. Homme d'études et grand lecteur, Érasme est aussi un diffuseur d'idées. Au moyen d'une correspondance dense, il est informé et informe ses semblables de la circulation des livres dans la « République des lettres ». Entièrement voué aux livres, Érasme est exalté par les nouveautés éditées. Il montre des exigences savantes qui peuvent le rendre injuste envers certains traducteurs et commentateurs. Le succès de son *Éloge de la folie* est assuré par l'imprimerie, un vecteur de diffusion perçu par le savant comme un levier. Comme *La Nef des fous*, ce texte critique la recherche du profit matériel, même malhonnête. En ce domaine, il dénonce la dimension pécheresse des marchands qui partent en pèlerinage après des comportements malheureux ; une manière de critiquer le détournement de la dévotion religieuse.

Plusieurs institutions chrétiennes sont progressivement influencées par l'humanisme intellectuel. Ceci acte l'entrée dans une nouvelle manière de transmettre les connaissances

alors que l'enseignement est toujours structuré par les disciplines héritées de l'Antiquité (*Trivium*, *Quadrivium*), un héritage certes valorisé par plusieurs humanistes.

L'Université de Paris au temps de l'humanisme

Installée au cœur de Paris, à proximité du palais royal de la Conciergerie, la Sorbonne devient au XVI^e siècle un foyer intellectuel reconnu en Europe. Ce pôle universitaire est alors en transition, entre tradition médiévale et renouveau humaniste. Au début des Temps modernes, l'Université de Paris reste scolastique avec la domination de la théologie, l'enseignement de la logique d'Aristote et une transmission de l'argumentation de Thomas d'Aquin. Dans un premier temps, les enseignants se montrent réservés voire hostiles à l'humanisme italien, perçu comme trop littéraire. Rentrés d'Italie, plusieurs enseignants dispensent cependant un savoir révisé (relecture directe des textes de l'Antiquité). Ils reçoivent des collègues étrangers comme Érasme. Fondé en 1530 par le roi, le Collège royal, futur Collège de France, est certes plus humaniste que l'Université. La Sorbonne tente de mesurer l'enseignement de la philologie critique, avant de réformer plusieurs de ses enseignements, notamment par Jacques Lefèvre d'Étaples qui introduit la méthode philologique dans l'étude de la Bible et d'Aristote.

La promotion de la réforme protestante puis de la réforme catholique

Après le schisme oriental orthodoxe du XI^e siècle, l'émergence du protestantisme a pour conséquence une seconde fragmentation de la chrétienté pourtant réputée « catholique » (universelle). Cette partition entraîne des réactions catholiques car le protestantisme prend racine sur une vive critique du cléricalisme. Alors que l'humanisme suscite de nouvelles traductions des textes bibliques et des réflexions parfois critiques de la tradition ecclésiale, l'Église catholique romaine est en crise. Elle est accusée par certains de ne pas bien préparer les fidèles à la vie éternelle après la mort. Dans ce contexte, une nouvelle Église apparaît, la confession luthérienne, l'une des deux Églises protestantes primitives. Le moine Luther, bientôt excommunié, reproche à l'Église catholique d'avoir transformé la parole de Dieu en marchandage par les indulgences. Il rédige en latin 95 thèses publiées en 1517. Il regrette que le clergé se soit réservé avec le temps le monopole de l'interprétation des textes sacrés, interprétation qui devrait appartenir à tous les chrétiens au moyen de la lecture collective de la Bible. Luther refuse le clivage entre clercs et fidèles, prône une relation directe entre le fidèle et le Christ, avec pour seul médiateur l'Évangile, accessible à tous, d'où sa traduction en langue vulgaire (Allemand, Français moderne, Italien). La foi luthérienne implique le recours fréquent à la parole de Dieu, le refus des œuvres, la prédication par tous les fidèles en langue vulgaire,

et la diffusion d'imprimés relayant les principes de la foi. Luther est secondé par d'autres réformateurs protestants, des princes-laïcs comme l'électeur de Saxe, les livres imprimés, ainsi que de simples fidèles, tous encouragés à diffuser la parole de Dieu. En 1536, Jean Calvin publie le texte fondateur du calvinisme.

L'université de Paris joue un rôle clé dans les disputes intellectuelles à fondement religieux du xvi^e siècle : elle condamne les thèses de Luther, combat les « nouveaux évangéliques » influencés par l'humanisme et participe aux premières réactions françaises face à la Réforme. Trente ans après la publication des *Thèses* de Luther, l'Europe occidentale reste ainsi majoritairement catholique : seuls les territoires « allemands », « suisses » et le sud du royaume de France sont marqués par une nouvelle confession très sévère à l'égard du clergé mais pas de Dieu. L'Église, réputée par le *Credo* du Concile de Nicée (325) « une, sainte, catholique et apostolique », réagit en combattant les idées protestantes et poursuivant certains acteurs de leur diffusion : plusieurs prédicateurs, notables et éditeurs sont chassés de leurs villes et certains s'exilent, notamment en Europe du Nord. Rome entame une œuvre de rénovation pastorale et apostolique, sa réforme en somme, à l'occasion du concile de Trente, ensemble de réunions épiscopales et ecclésiastiques tenues entre 1545 et 1563. Certains évêchés français tout comme espagnols, anciens ou nouveaux (Barbastro), sont sommés de lutter contre la propagation de la foi alternative. L'art est également mobilisé dans ce temps de rénovation : le baroque

porte ainsi au pinacle les saints et saintes de Dieu, une manière de refuser l'iconoclasme protestant. Tout comme elle accompagne l'absolutisation du lien monarchique, la musique sacrée soutient également la rénovation catholique.

Les Guerres de Religion (1562-1598) désignent huit conflits qui opposent les catholiques aux protestants du royaume de France. Alors que la monarchie est affaiblie après la mort du roi Henri II, fils de François I^{er}, la France est marquée par une progression du calvinisme dans ses principaux centres urbains, la noblesse et plusieurs régions (Vallée du Rhône, Sud-Ouest). Le conflit interne au Royaume est caractérisé par des destructions d'églises, des violences urbaines et des combats entre nobles. Certaines personnes, comme le juriste Michel de l'Hospital, recherchent les voies de la paix. Mais le 24 août 1572, le jour de la Saint-Barthélemy, un massacre de milliers de protestants à Paris puis en province est le premier acte d'une radicalisation catholique et de l'affaiblissement du pouvoir royal, avant qu'Henri de Navarre, futur Henri IV, ne trouve le chemin de la pacification nationale, une sortie de crise passant notamment par sa conversion en 1593 puis la signature d'un édit de tolérance, l'Édit de Nantes, en 1598. Ce texte garantit la liberté de culte dans certaines villes du royaume et l'égalité civile pour les huguenots. Les violences ne disparaissent cependant pas d'un jour à l'autre. Ce conflit majeur sera ensuite dans la mémoire du camp laïc au XIX^e siècle : il associera le religieux pétri de politique à la conflictualité

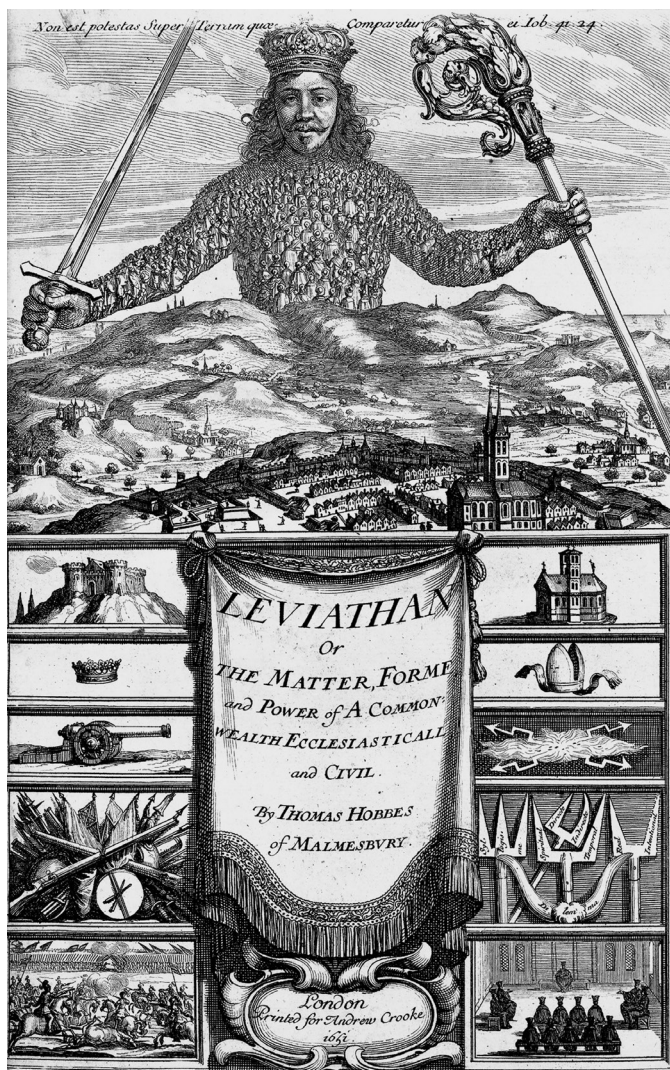
récurrente. L'édit de 1598 ne règle pas tous les problèmes et il est même abrogé par Louis XIV en 1685, ce qui donne lieu à de nouvelles violences dans son royaume.

La partition de l'Europe chrétienne restructure les réseaux des éditeurs. D'Europe du Nord protestante proviennent de dizaines de livres censurés et brûlés. Le libéralisme anglais marque également plusieurs penseurs et théoriciens politiques : pourtant, les îles britanniques sont elles aussi traversées par la violence politique et les querelles en matière religieuse.

Le Léviathan

Le dépassement d'une figure monstrueuse, le léviathan, Abraham Bosse, frontispice (illustration en regard de la couverture) du *Léviathan*, 1651.

Ce livre relève de la philosophie politique. Il est publié en 1651 par Thomas Hobbes. Pour l'auteur, sans État puissant, une force immense figurée par un monstre marin biblique, le léviathan, les humains vivent dans leur état primitif de nature, un état caractérisé par la « guerre de tous contre tous ». Pour sortir de cet état, les individus doivent définir un contrat social, en renonçant à une partie de leur liberté confiée au souverain qui leur garantira, en retour, la paix civile. Hobbes écrit dans un environnement de guerres intérieures en Angleterre. Locke et Rousseau seront ensuite influencés par l'idée d'un contrat social. La réception du *Léviathan* est très inégale, plusieurs plumes lui reprochant son athéisme matérialiste et la défense indirecte de l'absolutisme. La majorité des cadres catholiques (il est inscrit à l'*Index* en 1703), tout comme les anglicans et les presbytériens, rejettent cet ouvrage.



Frontispice du *Léviathan*, 1651, gravure par Abraham Brosse.

© Library of Congress

L'impact des Lumières

Les Lumières désignent de manière assez imprécise un ensemble de penseurs et de pensées du XVIII^e siècle qui cherchent, par la diffusion de la connaissance, à sortir les peuples d'un état de passivité. Ces savants et propositions ne forment ni un groupe homogène ni une unité de pensée, les Lumières s'étalant en outre des années 1740 au début du XIX^e siècle. L'entreprise majeure de ce mouvement intellectuel est la corédaction d'une *Encyclopédie* dont le premier volume illustré est publié en 1751. Cette somme regroupe plusieurs dizaines d'articles sur tous les champs de la connaissance de cette époque, les anciens (la philosophie) comme les émergents (la géographie), dans un contexte de progrès des sciences, des techniques, et de découverte par les Européens de nouveaux espaces géographiques, après les premières ouvertures du XVI^e siècle. Depuis plusieurs générations, des études renouvelées ont cours en matière de lettres et de sciences. Elles s'appuient sur un usage raisonné de la méthode analytique, positionnement intellectuel en décalage avec une lecture littérale des textes sacrés et l'obéissance béate aux ordres des élites chrétiennes anciennes. Le constat de ce décalage favorise, aussi, l'émergence de la pensée critique, même si ses traces sont souvent invisibilisées. Pour être juste, parmi les 159 collaborateurs de Diderot, peu sont « sans Dieu », et donc n'imposent pas une vision

désacralisée du devenir de l'humanité. L'on compte parmi les contributeurs six francs-maçons qui ne rejettent aucunement l'idée de divinité.

Les Lumières ne proposent pas un rejet uniforme de la religion mais diffusent une critique rationnelle des institutions, des dogmes et dominations politiques associées aux religions. Les philosophes veulent en fait libérer l'homme soumis à « l'obscurité de l'ignorance », mais non forcément supprimer la foi. En utilisant les armes réflexives de la raison, la religion devient un objet d'étude parmi d'autres. Avec Voltaire, Diderot critique les superstitions et défend une morale autonome de la foi. Beaucoup d'auteurs ne sont cependant pas athées. Ils adhèrent au déisme, une religion naturelle fondée sur la raison : dans cette conception, le Dieu organisateur de la nature existerait mais il n'interviendrait plus dans le monde des hommes. Pour les Lumières, aucune religion n'a vocation à s'imposer et justifier une domination tyrannique, la puissance royale devant susciter la tolérance pour éviter les guerres de religion et garantir, à terme, la liberté de conscience à tous. Les Lumières sont souvent considérées comme contributrices de la laïcité en cela qu'elles encouragent une plus grande liberté de relation entre l'Église et l'État, le primat de la loi civile sur la loi religieuse, et la critique des excès des clergés.

Voltaire

Voltaire (1694-1778) n'est pas une personne athée mais il est l'une des plumes les plus puissantes pour dénoncer l'intolérance religieuse, le fanatisme et le pouvoir excessif de l'Église. Déiste, le philosophe croit à l'existence d'un architecte du monde et en une morale fondée sur la raison. Voltaire rejette avec virulence le fanatisme intolérant et les persécutions religieuses. En historien, il rappelle plusieurs strates plus ou moins anciennes des excès du dogmatisme chrétien : l'Inquisition offensive, la lutte contre les sorcières. En 1762, il se mobilise après la condamnation de Jean Calas, un protestant victime de préjugés religieux à Toulouse : le commerçant aurait étouffé son fils pour qu'il ne se convertisse pas au catholicisme. Le philosophe prône positivement la tolérance. Son *Traité sur la tolérance* (1763) est l'un des textes majeurs du combat pour la liberté religieuse. Pour les révolutionnaires et la majorité des animateurs du camp laïc du XIX^e siècle, Voltaire constituera un repère essentiel à leur engagement.

La diffusion des Lumières incite plusieurs souverains à revoir leur arbitraire mais l'Europe n'est pas transformée, à court terme, par ce courant de pensée. Elles ont certes un impact important sur la révolution américaine. Sur le « vieux continent », on compte également des Lumières plus conservatrices de l'ordre établi, ensemble de thèses survivantes à la Révolution française.